



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du Conseil de Communauté du 4 mai 2023  
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14  
Etaient présents : 11 membres – 1 procurations – 12 votants**

### **Enfance - Petite Enfance**

#### **282/2023 Projet à Rombach-Le-Franc : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et convention de mise à disposition d'une partie du bâtiment**

M. Jean-Luc FRECHARD expose :

La CCVA dispose de la compétence la gestion de bâtiments lié à l'enfance et la petite enfance. Pour ce faire, elle a un besoin croissant de locaux pouvant accueillir les enfants et les encadrants. Elle envisage de rénover une partie de l'ancienne école maternelle de la commune de Rombach-Le-Franc pour y installer un accueil périscolaire, pour augmenter son offre.

Dans ce cadre, la partie du bâtiment dédiée à cette activité restera propriété communale avec convention de mise à disposition de la CCVA pour la partie périscolaire.

Afin d'optimiser les investissements, les travaux de rénovation des parties communales seront réalisés en parallèle. Dans ce contexte, il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la CCVA pour les parties qui ne seront pas mises à disposition de la CCVA mais louée à l'association de gestion d'une maison d'assistantes maternelles et mises à disposition gracieuse à d'autres associations de Rombach.

Le bâtiment, l'accès aux locaux associatifs, la gestion de l'ensemble des fluides restera de la compétence communale, la partie « Maison d'Assistances Maternelles » fera l'objet d'un loyer adapté à l'association qui porte le projet.

Plusieurs conventions devront être signées entre les deux collectivités.

### Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré

**Approuve** la mise à disposition des locaux de la commune de Rombach-Le-Franc à la Communauté de Communes

**Approuve** le transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune de Rombach-le-Franc à la Communauté de Communes du Val d'Argent pour l'aménagement de l'ancienne école maternelle

**Autorise** le Président à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et de mise à disposition de locaux ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence,

**Précise** que le coût de l'opération est estimé en phase APD à 534 000 € HT. Un avenant financier à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage précisera les coûts financiers pour chaque collectivité en fin d'opération.

**Précise** que les dépenses seront inscrites sur les crédits ouverts à cet effet au budget des exercices concernés,

**Dit** que la présente délibération sera transmise à monsieur le préfet du Haut-Rhin et à monsieur le Maire de Rombach-Le-Franc.

**Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix pour)**

Le secrétaire de séance,

Thomas GOTTELMANN



Le Président,

Jean-Marc BURRUS

